Crédibilité  Citoyenneté - Travail Liberté - Responsabilité



UNITÉ DANS LA MULTIPLICITÉ

NOTRE CHARTE

NOTRE CHARTE

Cette Charte a été rédigée à l'initiative de patriotes libres épris par l'amour de la Tunisie, confiants en son avenir et engagés à respecter les objectifs de la révolution à savoir liberté, dignité et justice et pour lesquels les martyrs de la Tunisie, enfants, jeunes, femmes et hommes, ont sacrifié leurs vies. Elle vise à définir un ensemble de principes, de valeurs et de fondements qui constitueront la base de notre action politique qui trouve sa source dans notre amour pour la Patrie. Elle trace un programme conforme aux priorités sociales et économiques de notre pays, de nature à fournir des solutions efficaces pour réaliser les aspirations du peuple, dans un climat de citoyenneté et dans un environnement politique respectant l'éthique et les libertés. Cette Charte préconise une activation du rôle des institutions, et une interaction constructive avec la société civile et l'action syndicale. Elle œuvrera pour le renforcement du prestige de l'Etat et pour la primauté de la loi. Elle exprime la fierté pour l'action de l'armée et l'institution sécuritaire. Notre charte aspire à la réalisation de la justice sociale et la réduction des écarts entre les régions, les classes sociales, les individus et entre les groupes et les races, tout en protégeant les minorités et les personnes ayant des besoins particuliers tout en tenant compte des spécificités démographiques, économiques, sociales et culturelles de la société tunisienne. La Charte se réfère à tout ce qui est de nature à unir et non à désunir, à savoir l'histoire de la Tunisie qui s'étend sur des siècles en liaison avec le mouvement de réforme et les fondements de la République. Notre action politique prend sa source de l'identité tunisienne dans toute sa dimension : langue, religion, et culture ; notre appartenance au monde arabo-musulman, et notre engagement envers le Grand Maghreb et le continent africain ainsi que notre espace méditerranéen, qui sources d'enrichissement, de fierté et d'ouverture.

La Charte œuvre pour l'instauration de la deuxième République et reflète la nécessité d'une véritable rupture avec le passé pas dans le sens de dénigrer notre histoire mais dans un concept révolutionnaire créatif comme fondement d'une Tunisie moderne, à savoir une mutation de la mentalité de consommation passive et une nouvelle conception du travail et de la productivité, l'engagement de respecter les obligations de la citoyenneté telles les droits et devoirs, et la consécration de la modernisation des rouages de l'Etat.

Les thèmes et points suivants énoncent les perspectives de notre programme et de notre action politique :

CONSIDERATIONS RELATIVES AUX VALEURS MORALES

1. Respect des libertés, des principes de la citoyenneté, du caractère civil de l'Etat, de la République, de la démocratie et de la justice sociale
2. Engagement de séparer la religion de la politique
3. Paris sur les jeunes : être à l'écoute de leurs préoccupations, élargir leur contribution au développement social, culturel, économique et politique et leur garantir les moyens pour leur assurer une formation adéquate, et leur fournir des opportunités pour l'innovation et la créativité.
4. Renforcer les droits de la femme notamment en ce qui concerne la parité dans les divers domaines
5. Accorder un intérêt particulier aux personnes âgées et bénéficier de leurs expériences
6. Consolider la culture du travail et la concurrence loyale
7. Garantir la liberté des médias et leur diversité
8. Considérer la société civile comme un partenaire principal dans tous les domaines.
9. Considérer la paix, la tolérance et la non-violence des valeurs incontournables

DISPOSITIONS A CARACTERES POLITIQUE, ECONOMIQUES ET SOCIALES

1. Adoption par l'Etat des politiques d'une portée générale et d'une vision globale à court terme, à moyen terme et à long terme et affirmer sa responsabilité particulièrement dans le secteur social notamment dans les domaines relatifs à l'éducation, la santé, le transport, et l'infrastructure
2. Assurer et garantir la sécurité et élaborer une stratégie pour lutter contre le terrorisme et ses répercussions sur les plans national et international
3. Soutenir le secteur privé et élaborer un cadre juridique adéquat propice à l'investissement sur le plan national et international
4. Parvenir à un développement durable et dynamique basé sur une répartition régionale sous forme de pôles bénéficiant de plans de développement tenant compte des potentialités de chaque région et de ses spécificités

dans un esprit de décentralisation et de discrimination positive susceptibles d'attirer les investissements, d'augmenter la productivité et la compétitivité et la préservation de l'environnement

5. Fournir les moyens permettant de procurer à chaque citoyen un emploi et élaborer une stratégie nationale de formation professionnelle adaptée au marché du travail et à la stratégie économique de la Tunisie
6. Garantir le droit des enfants à une éducation de qualité dès leur plus jeune âge et élaborer une stratégie éducative adaptée aux perspectives futures et modernes de la Tunisie
7. Garantir le droit à la santé et la qualité des services et prévoir une réforme profonde du secteur de la santé et l'adoption d'une politique de prévention et d'économie pour pouvoir couvrir les coûts des prestations de santé à l'avenir
8. Améliorer l'infrastructure et créer les commodités et les installations nécessaires dans tout le territoire de la République
9. Amélioration et modernisation du réseau des transports et des communications en l'adaptant aux besoins de la société tunisienne du XXIe siècle
10. Développement du secteur culturel qui représente un soutien au développement humain et un outil efficace dans la protection de la société de la violence, de l'intolérance et du régionalisme
11. Adoption d'une politique budgétaire conforme aux exigences du projet économique et social et en fonction des priorités et échéances établies
12. Mettre en place un système judiciaire moderne capable de consolider l'état de droit et les institutions
13. Moderniser l'administration et la fonction publique, développer le cadre juridique et de gouvernance des ressources humaines et mettre en place les mécanismes appropriés pour attirer les compétences et rapprocher les services du citoyen et améliorer les prestations des institutions de l'Etat et offrir les moyens pour faciliter les transactions et moderniser les circuits de communication et de programmation
14. Elaborer une stratégie permettant d'assurer la transparence et la lutte contre la corruption
15. Procéder à une réforme radicale du système fiscal
16. Réformer le régime des caisses sociales, et prévoir des mécanismes et des échéances garantissant la couverture des prestations et leur pérennité
17. Mettre en place des mécanismes et un cadre juridique en vue d'encourager l'investissement tunisien sur les plans national et étranger en Tunisie et soutenir les producteurs tunisiens et les aider à améliorer leur compétitivité à l'extérieur
18. Considérer le secteur agricole comme l'un des fondements principaux de l'économie et mettre en place une carte agricole et une stratégie, basée sur les spécificités de chaque région, réglementant la rationalisation, l'exploitation et la commercialisation de l'eau
19. Elaborer un programme pratique basé sur vision prospective et participative pour l'exploitation des ressources énergétiques et minières
20. Élaborer une stratégie nationale de développement du secteur touristique en simplifiant les procédures administratives et financières, en développant des infrastructures adéquates et en investissant sur la formation afin d'encourager les investissements privés dans ce secteur.
21. Adhésion au processus de l'Union du Maghreb Arabe en tant que force intégrée et efficace et œuvrer pour sa concrétisation
22. Soutenir les échanges économiques et commerciaux avec l'Europe. Accorder un intérêt accru à l'espace africain et méditerranéen qui représente une extension naturelle pour notre pays et une ouverture économique et d'échanges commerciaux tout en s'employant, aussi, à les développer avec les autres pays partenaires et en prospectant de nouveaux marchés
23. Mettre en œuvre une politique diplomatique basée sur une stratégie avant-gardiste et responsable visant l'établissement des relations de partenariat avec les pays amis et frères afin de permettre à la Tunisie d'occuper une place privilégiée dans le concert des nations tout en affirmant notre attachement à la juste cause palestinienne
24. Renforcer le rôle joué par les tunisiens résidant à l'étranger dans tous les domaines de la vie nationale



Conclusion : Cette charte represente le champ et les axes de notre action politique. Elle incarne la voie d’un avenir meilleur qui rompt avec la pensee stereotypee, l’action politique immorale et la corruption. Cette charte renforce le prestige de l'Etat et la primaute de la loi et augure avec optimisme d’un avenir radieux.

